

## Projet pédagogique de l'enseignement communal de Neupré

Voté à l'unanimité par le Conseil communal du 24 avril 2008, notre **Projet éducatif** détermine les grandes finalités de l'enseignement communal de Neupré et fixe les valeurs démocratiques à développer et à pratiquer.

Le Projet pédagogique fixe les moyens à utiliser et les méthodes à développer par les équipes éducatives pour atteindre les finalités du projet éducatif.

### **I. OPTIONS PEDAGOGIQUES**

Ces options s'inscrivent dans la définition des **objectifs généraux de l'enseignement fondamental** repris comme suit dans le décret fixant les missions de l'enseignement :

- « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »

**Les options pédagogiques** de l'enseignement communal sont les suivantes :

1. Assurer la maîtrise par tous des compétences et acquis de base.
2. Aider chacun à développer au maximum ses potentialités, son autonomie et sa confiance en soi.
3. Développer l'expression et la communication, favoriser la créativité notamment par le biais d'activités culturelles et artistiques.
4. Développer la solidarité, l'ouverture aux autres et à leur culture, intéresser les enfants aux enjeux de société pour les aider à devenir des citoyens actifs, critiques et responsables.
5. Susciter la curiosité des enfants ; leur faire découvrir la richesse de l'histoire, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel, développer l'esprit scientifique et l'apprentissage des nouvelles technologies.
6. Mettre l'accent sur l'importance de la connaissance de langues étrangères.
7. Assurer un développement corporel harmonieux.

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement fondamental communal privilégie les **méthodes, approches et pratiques pédagogiques** qui :

1. donnent du sens à l'école et aux apprentissages, les activités de classe s'enracinent le plus souvent possible dans le vécu des élèves et leur environnement ;
2. mettent l'activité de l'enfant lui-même au centre de l'apprentissage afin qu'il construise lui-même ses connaissances et sa personnalité ;
3. favorisent la solidarité et la coopération entre enfants, entre enfants et enseignants, entre enseignants, entre enseignants et parents,...
4. assurent le plus de continuité possible entre les apprentissages, les classes, l'école et la famille, l'école et son environnement,...

## II. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**L'organisation de l'enseignement fondamental** prévoit quatre cycles où l'enfant progresse à son rythme : de l'entrée à l'école maternelle à 5 ans, de 5 ans à la fin de la deuxième primaire, les troisième et quatrième primaires, les cinquième et sixième primaires.

Toute notre organisation scolaire consiste à **favoriser l'épanouissement maximum** de l'élève et à prévenir l'échec scolaire.

L'évolution de l'élève est toujours envisagée dans une **perspective positive**. Chaque événement de sa vie d'apprenant est analysé, soutenu et utilisé comme tremplin pour un nouveau pas en avant.

L'équipe éducative, en collaboration avec le Centre PMS, est particulièrement attentive à réduire les tensions qui sont généralement un obstacle à l'acquisition des connaissances de base.

## III. L'ENSEIGNEMENT MATERNEL

L'école maternelle est une période extrêmement importante dans la vie de l'enfant.

Elle contribue largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité. Elle n'est pas seulement une préparation à l'école primaire, elle constitue une vie en soi tout à fait spécifique.

Elle développe les apprentissages cognitifs, sociaux, linguistiques, affectifs et psychomoteurs afin d'accéder aux apprentissages de base.

Elle cherche à déceler les difficultés rencontrées par les enfants et à y apporter des remédiations adéquates.

Il s'agit d'être attentif à la dynamique évolutive de chaque enfant et de lui porter un regard positif afin d'offrir à chacun des chances égales d'être stimulé, instruit, éduqué.

### III.1. PRIORITES

L'école maternelle favorise le **développement global de l'enfant** par :

- **l'éducation psychomotrice** pour rendre optimale la maturation physique et nerveuse de l'enfant et jeter les bases des apprentissages ultérieurs;

- **l'autonomie et l'initiative** en apprenant aux enfants à faire des propositions, à faire des choix individuels et collectifs, à prendre des décisions dans le but de s'affirmer dans le respect des autres;
- **l'expression et le jeu** sous toutes leurs formes et la créativité dans tous les domaines;
- **la curiosité** en développant chez l'enfant le désir de voir, d'observer, de comprendre, de connaître d'apprendre;
- **la socialisation** en plaçant progressivement l'enfant dans des situations de découverte des relations sociales, de communication et de coopération.

### III.2. PEDAGOGIE ACTIVE ET FONCTIONNELLE

L'école maternelle pratique une pédagogie active et fonctionnelle. Elle privilégie des démarches plaçant l'activité de l'enfant au centre d'un processus d'apprentissage dont les structures sont notamment des classes-ateliers, des groupes d'enfants d'âge différents... Elle donne à chaque enfant la possibilité de construire sa personnalité en lui aménageant un environnement riche en stimulations et en relations sociales.

### III.3. LIAISON AVEC L'ECOLE PRIMAIRE

Le passage des élèves de l'école maternelle à l'école primaire doit se faire de manière harmonieuse, sans rupture en assurant la continuité du développement de chaque enfant. Pour ce faire, il doit exister, en fonction de la spécificité des écoles, une collaboration étroite entre les enseignants des deux niveaux notamment par l'organisation d'activités communes.

## IV. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans le prolongement de l'école maternelle, l'école primaire contribue elle aussi largement à la **construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité** de l'enfant.

Elle **privilégie l'observation directe, l'expérimentation effective et la réflexion**. L'enfant est confronté à la résolution de problèmes de vie (dans le cadre de la réalisation de projets par exemple).

Elle **développe les capacités** d'observation, d'analyse, de curiosité et de jugement des enfants.

Comme l'école maternelle, l'enseignement primaire pratique une **pédagogie active, interdisciplinaire et fonctionnelle**. Celle-ci sera fondée sur les activités des élèves, activités qui prennent leurs sources dans les multiples problèmes suscités par des situations de vie.

Dans le but de favoriser le progrès scolaire et l'épanouissement de la personnalité de chacun, l'école primaire **valorise une pédagogie de la réussite** pour permettre notamment à chaque enfant de maîtriser toutes les compétences de base.

Celle-ci diversifie les stratégies pour assurer aux élèves une **formation personnalisée** (pédagogie de soutien, de remédiation, de dépassement, autoformation, pédagogie par contrat, etc.).

Elle favorise **l'entraide des élèves et développe le sens de la solidarité** par le travail d'équipe, la coopération, la pratique du monitorat, les groupes verticaux...

#### IV.1. PRIORITES

L'école primaire **apprend à apprendre** et favorise :

- **l'expression et le développement corporels.** Il s'agit de poursuivre et parfaire l'éducation psychomotrice de l'enfant (prise de conscience du schéma corporel, perception du temps et de l'espace, sens du rythme...) visant au développement harmonieux de l'esprit et du corps, par la pratique d'activités ludiques et sportives;
- **la communication** en apprenant à analyser les différents médias, à maîtriser différents langages et à s'exprimer à travers ceux-ci. La connaissance du français étant une condition essentielle de l'épanouissement intellectuel, culturel et social de chacun, l'enseignement primaire accorde à la maîtrise de la langue orale et écrite une place privilégiée;
- **les habiletés mentales** en apprenant non seulement à restituer conformément mais aussi et surtout à observer, à analyser, à comprendre, à appliquer, à synthétiser, à évaluer, à créer, à critiquer...;
- **l'autonomie et l'initiative, la responsabilité et l'efficacité** en apprenant à prévoir, à organiser, à cogérer des projets..

#### IV.2. PROGRAMMES

Les programmes de l'enseignement ordinaire ainsi que les socles de compétences sont ceux de la Communauté française.

#### IV.3. EVALUATION PEDAGOGIQUE

L'évaluation porte sur les **savoirs** (ensemble des connaissances acquises par une activité mentale suivie), les **savoir-faire** (habiletés à résoudre des problèmes) et les **savoir-être** (manières dont les élèves expriment leur personnalité et se comportent avec les autres).

L'évaluation est continue et formative, c'est-à-dire qu'elle vise davantage à aider les enfants à surmonter leurs difficultés qu'à les sanctionner.

La direction, l'équipe éducative, les représentants des Centres P.M.S. et P.S.E. agissent en concertation. Le bilan des acquis et l'analyse des causes des difficultés d'apprentissage permettent de déboucher sur la mise en œuvre d'une remédiation adaptée et la vérification de la pertinence de cette dernière.

En fin de chaque cycle, les épreuves sont élaborées sur base des socles de compétences définis par le Ministère.

Elles permettent de vérifier si les enfants maîtrisent correctement **les apprentissages de base indispensables** pour pouvoir entreprendre les apprentissages ultérieurs.

#### IV.4. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

L'itinéraire scolaire et social de l'enfant se construit dans le triangle Ecole – Famille – Elève.

**Le journal de classe** comprend l'indication des travaux à effectuer avec leurs échéances. Il est un moyen de liaison et de communication entre l'école et la famille.

**Le bulletin est périodique.** Il comporte les résultats des bilans (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et des avis.

**Des réunions de parents** ponctuelles, individuelles ou collectives, permettent d'établir un dialogue constructif entre l'équipe éducative et les parents.

#### V. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

##### V.1. SERVICE D'ACCUEIL

Un service d'accueil (garderies et étude du soir) est organisé dans toutes les implantations de l'enseignement fondamental. Il vise à encadrer les enfants dans une perspective éducative mais aussi ludique. Le personnel de l'accueil fait partie intégrante de l'équipe éducative.

##### V.2. P.S.E. – CENTRES PMS

**L'inspection médicale scolaire est obligatoire et gratuite** dans tous les établissements scolaires, du maternel au supérieur non universitaire. Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E.) se fonde sur une conception globale de la santé par une action de médecine préventive et un rôle éducatif de promotion de la santé.

**Les Centres PMS** inscrivent leurs missions dans la ligne des objectifs généraux de l'enseignement tels que définis par le Conseil de l'Education et de la Formation.

Ils occupent donc une place importante dans notre système éducatif. Ils sont indépendants de l'école, mais travaillent en étroite collaboration avec elle et avec la famille. Par leur action conjuguée et convergente avec tous les partenaires du milieu éducatif, ils contribuent au développement et à la réalisation de soi des enfants et des adolescents.

Leurs services sont gratuits, consultatifs et soumis au secret professionnel.

#### VI. LA FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont régulièrement invités à participer à des formations continuées qui sont organisées par l'inspection de la Communauté française et par le Conseil de l'Enseignement de l'Union des Villes et Communes.